

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 Novembre 2021 -
20H30 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Dominique FLACHER, Marcel BERTHIER, Philippe PELLET, Annie PIGNEDE, Laure-Paola GUIVIER, Albane PINEDE, Jean-Michel PIDOLOT

EXCUSES : Pascale CHOTEL donne pouvoir à Dominique Flacher, David ORJOLLET donne pouvoir à Albane Pinède

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

Président de séance : Jean-Michel DREVET, Maire

Approbation du CR du dernier conseil du 07 octobre 2021 : unanimité : 14 voix pour

1/ Délibérations :

- Temps de travail des employés communaux : règle des 1607 h annuelles.

Le maire explique que la règle des 1607 heures est déjà appliquée.

Cette délibération officialise règlementairement l'application de la règle.

Adoptée à l'unanimité 14 voix

- Délibération pour la restitution de la compétence de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des mercredis

La restitution aux communes de la compétence de l'accueil du mercredi par Bièvre- Isère communauté a été acté à partir du 1^{er} septembre 2021.

La CLECT (commission d'évaluation des charges transférées) a défini le montant des communes en fonction du nombre d'heures consommées par les élèves accueillis de chaque commune. Il est proposé au conseil : d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées.

1353 € pour Tramolé pour l'année 2021, basé sur la consommation N-1 année 2020.

Adoptée à l'unanimité 14 voix

- Règlement de voirie

Maurice Bonnet-Piron, Adjoint à la voirie expose les grandes lignes du règlement élaboré en commission.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver ce règlement
- De s'engager à faire respecter ledit règlement.
- **Adoptée à l'unanimité 14 voix**

- Rétrocession de voirie à la commune rue du Levant

Monsieur le Maire explique que les propriétaires de la rue du levant (ex lotissement du plan) souhaitent rétrocéder la voirie à la commune.

Il est proposé au conseil de délibérer.

Notre délibération sera appliquée aux trois conditions suivantes suspensives :

Bièvre-Isère ayant la compétence eau et assainissement, les colotis devront fournir un certificat de conformité de ces réseaux.

Les colotis devront fournir un justificatif précisant que Bièvre Isère accepte également cette rétrocession pour ce qui est des réseaux eau/assainissement.

Une étude de l'écoulement des eaux pluviales dans le lotissement devra être fournie à la Commune.

Adoptée : 9 voix pour / 5 voix contre

2/ Comptes rendus de réunions :

Commission bâtiments :

Sébastien Guillaud, Adjoint aux bâtiments fait le point d'avancement du dossier **rénovation de la salle des fêtes**.

La commission d'appel d'offres s'est réunie et a analysée les offres. Il évoque la nécessité de délibérer rapidement pour être au rendez-vous des attributions de subventions espérées. Un lot n'a pu être attribué faute de concurrence. La procédure va être relancée pour ce lot infructueux.

La décision est prise de convoquer un conseil municipal exceptionnel pour le 26 novembre 2021 à 20 heures afin de délibérer sur les lots attribués (sauf lot 2).

SIVU

Dominique Flacher, Adjoint aux affaires scolaires et vice-président du SIVU fait le point sur les affaires en cours.

Depuis mardi, une classe est fermée pour un cas de COVID.

Investissement menuiserie : Pour des raisons d'obtention d'attribution des subventions c'est la commune de Culin qui candidatera pour ce projet « reliquat plan école » du conseil départemental dans les conditions d'une production d'une première facture au 1^{er} juin 2022 permettrait de bénéficier d'une subvention de 60%. Le SIVU en tant qu'EPCI n'aurait pas pu bénéficier de ce plan. L'entreprise GUILLAUD contactée précédemment serait prête à tenir les délais.

Commission communication

- Sylvie Sabatier rappelle la répartition des articles espérés pour le Flash info et la date limite de remise pour impression.
- Laure-Paola Guivier fait une proposition de carte de sa composition pour appeler les anciens à rassembler leurs souvenirs et leurs documents concernant l'histoire du village (cartes postales, photos, articles de presse, délibérations historiques, écrits privés, etc...) afin d'en témoigner (forme à définir). Le texte n°2, co écrit par Laure Paola Guivier et Florence Mandon avait été préalablement choisi.

Fin de séance 22h 45

Rédacteur Berthier Marcel

DREVET Jean-Michel, Maire

